



Permis AM (Ex BSR)

La catégorie AM du permis de conduire est obtenue en suivant une formation de 8 heures minimum. Son obtention est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur à partir de 14 ans.

L'obtention de l'ASR ou de l'ASSR de 1er ou de 2ème niveau (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) est exigée pour valider la partie théorique.